



INFIRMIERIE

Horaires d'ouverture :

Semaine A : lundi - mardi - jeudi - vendredi : 7h30 - 16h

Mercredi : 7h30-12h

Semaine B : lundi - mardi - jeudi - : 7h30 - 16h30 vendredi : 7h30 - 16h

Mercredi : 7h30- 12h

Les passages à l'infirmerie doivent s'effectuer aux intercours et aux récréations. **En cas d'urgence seulement**, l'élève est autorisé à quitter le cours, accompagné d'un autre élève pour se rendre à l'infirmerie.

Pendant les cours, l'infirmière effectue d'autres tâches :

- *écoute et relation d'aide (l'infirmière est soumise au secret professionnel)
- *dépistages infirmiers des élèves de 6^{ème}, suivis des élèves de la 6ème à la 3^{ème} selon son rôle propre
- *suivi des élèves à la demande de l'équipe éducative
- *mise en place des PAI (Projet d'Accueil individualisé) et PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- *temps d'échange et de réunion
- *accueil des familles sur rendez vous

En dehors des jours et horaires d'ouverture de l'infirmerie, les élèves sont pris en charge par le personnel de la vie scolaire. Ils préviennent la famille et/ou le 15 si nécessaire. Un protocole d'urgence a été mis en place et porté à la connaissance de l'ensemble du personnel du collège.

L'élève malade à la maison doit prévenir ses parents avant de partir au collège.

Si les parents décident de l'envoyer malgré tout au collège, ils doivent le signaler sur le carnet de correspondance et noter le numéro de téléphone où ils resteront joignables.

Les médicaments :

L'élève n'est pas autorisé à avoir des médicaments sur lui en dehors du traitement de l'asthme et du diabète. L'élève souffrant d'une maladie chronique ou allergie sévère peut bénéficier d'un Projet d'Accueil Individualisé (circulaire du BO du 4 mars 2021) et se rapprocher de l'infirmière ou du médecin scolaire.

Pour toute demande de prise de médicament, de courte ou longue durée, à prendre au collège, les élèves doivent se rendre à l'infirmerie avec l'ordonnance, une autorisation parentale et le traitement.

L'infirmière, en collaboration avec la communauté éducative élabore des actions de sensibilisation, prévention et éducation à la santé.

Contacts :

L'infirmière est joignable par téléphone au : 02 62 23 58 19

Par messagerie Pronote ou courriel : valerie.techer4@ac-reunion.fr

Le médecin scolaire, Dr DAILLIE- FAVRE est joignable au Centre Médico Scolaire au 02 62 21 16 98

L'infirmière

Valérie TECHER

